

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

L'été 2022 a connu une succession record d'épisodes de fortes chaleurs conduisant au déclenchement de nombreux incendies partout en France dont plusieurs en Grand Est. Dans un contexte de changement climatique, cet épisode aujourd'hui exceptionnel risque de se reproduire dans les années à venir. La défense des forêts contre les incendies doit être anticipée.

Les élus sont des acteurs majeurs de la défense des forêts contre les incendies. De manière générale, le maire doit assurer la sécurité de ses administrés. Afin de vous présenter les manières de prévenir et de lutter contre les feux de forêts

Nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :



ALEAS ET RISQUES EN FORET COMMUNALE
LE RISQUE INCENDIE EN FORET

Lundi 01 juillet 2024 – 8h30 à 12h30

Bruyères

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des
Communes forestières Vosgiennes
Jérôme THOMAS



La Directrice d'Agence
ONF Vosges Montagne
Estelle GLATTARD



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Union régionale des communes forestières du Grand Est, 80 Boulevard du Maréchal FOCH, 54520 LAXOU organisme de formation enregistré auprès du préfet de région sous le n° 44540418054

INSCRIPTIONS

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette formation

- Par mail : axelle.levillain@communesforestieres.org
- Par téléphone : **07 63 74 10 82**
- En retournant le bulletin d'inscription au dos de cette feuille à l'adresse ci-dessous :

Association des Communes forestières Vosgiennes - 8 rue de la Préfecture, 88088 EPINAL Cedex 9

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la journée** (les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas)
Attention, nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont **réservées aux élus et aux personnels des collectivités**.
Merci de votre compréhension.

LE RISQUE INCENDIE EN FORET

Lundi 01 juillet 2024 – 8h30 à 12h30

Bruyères

L'été 2022 a connu une succession record d'épisodes de fortes chaleurs conduisant au déclenchement de nombreux incendies partout en France dont plusieurs en Grand Est. Les élus sont des acteurs majeurs de la défense des forêts contre les incendies.

De manière générale, le maire doit assurer la sécurité de ses administrés : il prescrit l'exécution des mesures de sûreté en cas de danger ou de sinistre et joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

8h30 – 9h30 Visite terrain
9h30- 10h00 Mots d'accueil et introduction
10h00 -12h30 Début de la formation
La DFCI : Qu'est-ce que c'est ?
Rôle du maire dans la sécurité incendie en lien avec la forêt publique mais aussi privée
Recommandations

INTERVENANTS



Tarif de la formation : Cette formation entièrement financée est gratuite.

Evaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis : Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

Cette formation s'adresse aux élus et salariés des collectivités.

27/05/2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Évaluer les conséquences du changement climatique sur les forêts du Grand Est
- Mettre en œuvre des mesures de préventions dans la commune
- Concevoir un système de communication pour donner l'alerte en cas de risque ou d'incendie.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le risque incendie en forêt

Lundi 01 juillet 2024 – 8h30 à 12h30 - Bruyères

COMMUNE:.....CODE POSTAL.....

REPRÉSENTÉE PAR :

Cachet de la commune et signature du Maire

FONCTIONS :

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

CONTACT :

PARTICIPATION AU REPAS : NON OUI

Règlement d'un montant de 25€ (tarif non-adhérent) ou de 13€ (tarif adhérent)

par chèque à l'ordre de l'Association des Communes forestières Vosgiennes , à fournir avec cette inscription

par mandat administratif -> **Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :**

TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT LA FORMATION EST DÛ.